



Traçabilité des modifications

Date	Version	Objet
15/01/2026	A	Création du document
29/05/2026	B	Ajout lien PR16 § 1

	NOM / PRENOM / FONCTION	DATE
REDACTION / VERIFICATION	ALBERT Marjorie	29/05/2026
VALIDATION	POGAM Hervé	29/05/2026

Sommaire

1	Préambule.....	3
2	Moyens mis en place par QUALIXPERT :	3
3	Moyens requis par le candidat :	4
4	Déroulement de l'épreuve.....	5
5	Conduite à tenir en cas de dysfonctionnement	7
6	ACCORD MUTUEL PREALABLE DE SECURISATION DES INFORMATIONS ET DE PROTECTION DES DONNEES.....	7

1 Préambule

Le présent référentiel précise le déroulement des examens dans le domaine ENERGIE.
Toutes les conditions de délivrance et de droit d'usage de la certification de compétences d'une personne dans ce domaine sont décrites dans la PR16 « Référentiel : certification de personnes dans les diagnostics immobiliers » disponible sur notre site www.qualixpert.com.

Les examens domaine ENERGIE se déroulent obligatoirement en présentiel sur support informatique pour une partie de l'examen pratique et pour tous les examens théoriques.

Pour garantir la sécurisation des fichiers, **QUALIXPERT** dispose de serveurs spécifiques aux sessions d'examens détaillés ci-après.

Pour passer son examen, le candidat peut utiliser son propre ordinateur, à condition que celui-ci fonctionne sous un système d'exploitation WINDOWS.

Si le candidat ne dispose pas d'un ordinateur répondant à ce critère, il doit informer **QUALIXPERT** dès réception de sa convocation à l'examen et au plus tard 72 heures avant ses épreuves. **QUALIXPERT** mettra alors à disposition du candidat un ordinateur compatible.

2 Moyens mis en place par QUALIXPERT :

QUALIXPERT mettra à la disposition du (de la) surveillant(e) de session un ordinateur « serveur » dédié aux examens de certifications, un ou des routeurs Wi-Fi pour créer un réseau local.

En secours, un hub Ethernet permettra de connecter en filaire les ordinateurs des candidats à ce serveur. Les câbles de connexions RJ45, les adaptateurs RJ45 vers les ports UBS 3.0 ou USB C des PC des candidats, ainsi que des rallonges et multi prises seront apportées par **QUALIXPERT** dans la salle d'examen.

Selon le nombre de candidats à la session, le (la) surveillant(e) de session aura à disposition des ordinateurs de « secours », dans le cas où un problème technique surviendrait lors de l'examen, à hauteur d'un ordinateur prévu pour 10 candidats.

Les candidats sont par ailleurs tenus d'aviser **QUALIXPERT** dès réception de leur convocation, s'ils ne disposent pas d'un ordinateur compatible avec le serveur d'examen. Le nombre d'ordinateurs de secours en sera alors augmenté en conséquence.

QUALIXPERT mettra également à disposition du candidat les outils nécessaires à la partie « terrain » afin de pouvoir réaliser le diagnostic (relevés de données, mesurage...).

SECURISATION DES FICHIERS « SUJETS » d'examens :

Les fichiers des sujets ainsi que l'ensemble des documents de session seront déposés sur le serveur dédié aux examens de certification. Ces documents ne seront accessibles que par le (la) surveillant(e) de session.

Le candidat aura un lien de connexion au serveur sur un espace personnel qui lui sera attribué. Il ne pourra en aucun cas accéder à l'intégralité du serveur. Les fichiers sujets seront déposés par le (la) surveillant(e) de session sur les espaces personnels de chaque candidat, une sécurisation de ce serveur étant paramétrée :

- Impossibilité pour le candidat de se connecter au serveur autrement que via le réseau Wi-Fi local ou par câble RJ45 (pas de connexion internet possible) réalisée en salle par **QUALIXPERT**.
- Dépôt et retrait des fichiers sujets sur le profil de chaque candidat fait par le (la) surveillant(e) de session.
- Possibilité de retrait des fichiers en cours d'épreuve ou de déconnexion au serveur d'un candidat en cas d'attitude contraire aux consignes données (cas de fraude, communication avec d'autres candidats...).
- A la fin de chaque épreuve le (la) surveillant(e) récupère le fichier qui sera définitivement supprimé sur le profil du candidat (impossibilité pour le candidat de ré ouvrir une copie postérieurement à l'épreuve).
- Les fichiers sujets mis à disposition du candidat sur le serveur ne pourront pas être téléchargés sur le PC du candidat.

En outre il sera impossible et interdit de tenter de procéder aux opérations suivantes :

- Capture d'écran de la plateforme.

3 Moyens requis par le candidat :

Le candidat à la certification **doit impérativement** disposer lors de son examen de **l'ensemble** des moyens suivants :

- **D'un ordinateur sous système d'exploitation Windows : _**

Concernant l'utilisation d'un PC sous un autre système que Windows, **QUALIXPERT ne garantit pas le fonctionnement du serveur, et par conséquent la réalisation des épreuves d'examen.**

En effet, certaines applications de compatibilité vers WINDOWS ne sont pas fonctionnelles avec le système de l'organisme. C'est pourquoi il est demandé aux candidats qui souhaiteraient utiliser un ordinateur autre que WINDOWS, de se faire connaître au plus tard 72 heures avant l'examen auprès de **QUALIXPERT**. Cela afin de laisser un délai suffisant au surveillant de session pour qu'il puisse se doter du nombre de PC de secours complémentaires

- **D'une calculatrice,**

Le candidat à la certification autorise de plein droit **QUALIXPERT** à prendre le contrôle de son poste informatique en cas de bug et uniquement à sa demande.

Néanmoins les surveillants de session ne sont pas informaticiens de formation et possèdent des compétences informatiques limitées aux modalités de passage des examens.

4 Déroulement de l'épreuve

1/ Dispositions à prendre avant la tenue de l'examen

La semaine précédant son examen, le candidat recevra par mail une convocation à son examen au(x) jour(s) et heure(s) prévus par **QUALIXPERT** ainsi que les paramétrages indispensables à faire sur son poste avant le jour de l'examen.

Ce mail contiendra également en pièce jointe un lien de connexion au serveur d'examen de **QUALIXPERT**.

Cette pièce jointe devra impérativement être enregistrée sur le bureau de l'ordinateur du candidat.

Les mises à jour éventuelles des PC des candidats devront impérativement avoir été effectués avant la session.

Les durées des épreuves ne sauraient être rallongées pour permettre aux candidats retardataires d'effectuer leurs paramétrages et autres mises à jour. De même, le démarrage des épreuves ne sera en aucun cas décalé à cette fin.

2 / Déroulement de l'examen

Les candidats sont invités à entrer en salle par le (la) surveillant(e) de session. Ils devront se présenter munis de leur convocation et d'un titre d'identité.

Le candidat devra déposer, à l'entrée de la salle, son téléphone éteint, dans une boîte prévue à cet effet, il pourra le récupérer à la fin de l'épreuve.


Les candidats devront ensuite s'installer à la place sur laquelle sera indiqué leur numéro présent sur la convocation commençant par « CXXXX » puis installer leur ordinateur. Celui-ci devra être branché sur secteur afin de limiter le risque de panne de batterie.

Le (la) surveillant(e) de session indiquera aux candidats les modalités de connexion au réseau Wi-Fi local ou viendra brancher un câble afin de relier l'ordinateur du candidat au serveur d'examen en filaire.

Il connectera le candidat au serveur de **QUALIXPERT** sur lequel le candidat effectuera son épreuve.

L'ordinateur du candidat devra rester en place et branché pendant toute la durée des examens (épreuves théoriques et pratiques le cas échéant).

Il est interdit de sortir de la salle d'examen avant d'avoir terminé son épreuve, toute sortie étant définitive, tant pour l'épreuve THEORIQUE que PRATIQUE (hormis les épreuves pratiques du domaine énergie qui comportent une mise en situation dans un local désigné).

	Référentiel : « Déroulement des examens domaine ENERGIE en présentiel »	Code : PR19 Version : B
---	---	--

En cas d'urgence, le candidat qui le demande pourra sortir accompagné par une personne de **QUALIXPERT**.

Les candidats ne doivent pas communiquer entre eux ni s'échanger de document(s), matériel ou tout autre objet pendant le déroulement de l'épreuve.

Les épreuves Théorique et Pratique sont exclusivement sur support numérique. Sur les sujets pratiques, plusieurs « onglets » permettent de prendre connaissance des informations et de retranscrire les réponses attendues (réponses à des questions ouvertes et renseignements sur un modèle de rapport présent sur le fichier d'examen).

Lors des épreuves PRATIQUE, sauf contre-ordre du surveillant de session, les candidats peuvent utiliser leurs supports de cours en format papier et/ou numérique. Les supports numériques pourront être consultés sur ordinateurs, en format PDF ou Word.

Toute **connexion internet, utilisation application métier est interdite sur quelque appareil que ce soit**. Les logiciels métiers sont mis à la disposition des candidats par l'organisme lors des épreuves pratique.

Il est formellement interdit de procéder à la copie totale ou partielle des fichiers et dossiers numériques mis à disposition lors des examens, sous quelque forme que ce soit.

Des feuilles de brouillon seront distribuées par le (la) surveillant(e) de session en début d'examen, et tous documents (feuilles de présence etc...) remis aux candidats doivent être restitués avant de sortir de la salle d'examen.

Lorsque la durée de l'épreuve sera écoulée, le candidat devra enregistrer son travail et fermer le fichier « sujet ». Le candidat devra s'exécuter sans délais. A défaut, le (la) surveillant(e) de session pourra intervenir sur l'espace du candidat et forcer la fermeture du fichier. Tout abus pourra entraîner des sanctions à l'encontre du candidat.

3/ Contenu de l'examen

a) Certification initiale

L'examen de certification initiale est composé d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique pour chacun des domaines de certification.

L'épreuve répond aux exigences réglementaires suivantes :

- Arrêté du 20 juillet 2023 pour le DPE avec et sans mention.
- Décret du 20 décembre 2023 pour l'extension Audit énergétique.

5 Conduite à tenir en cas de dysfonctionnement

En cas de dysfonctionnement informatique, le (la) surveillant(e) de session pourra prendre la main sur l'ordinateur du candidat.

S'il s'agit d'une simple mise à jour, paramétrage, réglage ou toute autre action simple pouvant être menée sous 15 (quinze) minutes maximum, l'examen pourra se tenir et la durée des épreuves n'en sera pas affectée. La suspension temporaire de la session sera accordée sur autorisation du (de la) surveillant(e) de session.

Passé le délai de 15 (quinze) minutes, si l'incident n'est pas réglé, le (la) surveillant(e) de session pourra reporter l'examen à une date ou à un horaire ultérieur(e) en fonction des disponibilités de **QUALIXPERT**.

En cas de bug en cours d'épreuve, le (la) surveillant(e) de session notera l'heure de survenance de l'incident afin de déterminer le temps restant au candidat pour son épreuve lorsque le dysfonctionnement aura été levé.

6 ACCORD MUTUEL PREALABLE DE SECURISATION DES INFORMATIONS ET DE PROTECTION DES DONNEES

Pour mener à bien les examens, **QUALIXPERT** peut être amené à intervenir sur l'ordinateur du candidat.

Cette mise à disposition du poste du candidat entraîne la possibilité pour **QUALIXPERT** d'avoir accès fortuitement à des données personnelles du candidat, bien que le (la) surveillant(e) de session ne se limite qu'à des manipulations nécessaires à la tenue de la session d'examen (accès aux historiques de téléchargement, historiques de navigation internet, boîte mail...).

La société **QUALIXPERT** ne pourra être tenue responsable de toute perte, endommagement de fichier, modification ou autre de donnée(s) sur le poste de candidat.

La société **QUALIXPERT** s'engage à respecter la confidentialité des données auxquelles elle pourra avoir accès dans le cadre de sa mission, et à se limiter aux manipulations informatiques nécessaires à la tenue des examens.